

# Nouvelle loi en Grèce, les opposants à l'UE risqueraient 2 ans de prison ! Par Juggernaut

écrit par Christine Tasin | 31 octobre 2013



Depuis le jeudi 24 Octobre, le Code pénal hellène a introduit l'article 458, qui est une mesure relative à la « violation du droit communautaire », dans lequel il est prévu un emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans pour les citoyens qui agissent contre les structures européennes, mais aussi, pour ceux qui protestent ou expriment un désaccord comme l'opposition aux sanctions. Deux ans de prisons aussi pour ceux qui vont à l'encontre des gouvernements et des représentants de l'UE.

A lire ici :

<http://lesmoutonsenrages.fr/2013/10/30/nouvelle-loi-en-grece-l-es-opposants-a-lue-risquent-desormais-deux-ans-de-prison/>

Nous payons pour nos geôliers : après la résolution bancaire, voilà le cran supérieur, l'atteinte ultime aux libertés.

À diffuser largement .

**Juggernaut**